

CONSEILS SANTÉ – ACTIVITÉS AQUATIQUES DANS LES EAUX NATURELLES

Toutes les eaux naturelles (lacs, rivières, fleuves) contiennent des micro-organismes. Certains d'entre eux peuvent causer des problèmes de santé.

Lors d'activités aquatiques :

- Évitez d'avaler de l'eau.
- Évitez la baignade si vous avez une plaie ouverte.
- Essuyez-vous bien à la sortie de l'eau.
- Lavez-vous les mains avant de manger.
- Prenez une douche dès que possible après votre activité.

Avant toute activité, vérifiez l'apparence de l'eau :

- S'il y a beaucoup de courant ou si l'eau est brune ou a l'air douteuse, ne pratiquez pas d'activités aquatiques.
- Une eau verte ou avec de l'écume à la surface peut indiquer la présence de cyanobactéries (algues bleu-vert). Dans ce cas, ne touchez pas à l'écume et ne laissez pas votre animal jouer dans l'eau.
- Un aspect huileux peut indiquer la présence de produits pétroliers.
- Au moins une journée après la fin d'un épisode de pluie, évitez le contact direct avec l'eau (p. ex. baignade, ski nautique, planche à voile, planche à pagaie). Les pluies importantes favorisent la pollution de l'eau par des matières fécales (rejets d'eaux usées).

ATTENTION!

LA MAJORITÉ DES NOYADES ONT LIEU DANS DES PLANS D'EAU NATURELS. ADOPTEZ DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES ET PORTEZ UNE VESTE DE FLOTTAISON. BAIGNEZ-VOUS DANS DES LIEUX AMÉNAGÉS ET SURVEILLÉS. RESPECTEZ LES AVERTISSEMENTS AFFICHÉS.



Principaux effets sur la santé :

SI VOUS AVALEZ DE L'EAU CONTAMINÉE	SI VOUS ENTREZ EN CONTACT AVEC DE L'EAU CONTAMINÉE
Risque de gastroentérite : vomissements, diarrhée, maux de ventre, parfois accompagnés de fièvre. Problèmes parfois graves.	Risque de démangeaisons (rash) ou de rougeurs et d'infection aux yeux, aux oreilles et aux plaies existantes.

Si vous présentez ces symptômes après avoir pratiqué une activité aquatique, consultez Info-Santé 811, ou votre pharmacienne ou pharmacien.

Les jeunes enfants et les personnes plus vulnérables aux infections peuvent être plus malades.

Pour plus d'information :

Quebec.ca/problèmes-santé-eaux-baignade



Votre gouvernement

Québec



VENTES-DÉBARRAS ANNUELLES

Prochaine vente-débarras gratuite : les 30 et 31 août. Une liste des adresses participantes sera constituée. Nous vous invitons donc à vous inscrire avant le 27 août, au bureau municipal, par téléphone au 450 549-5611 ou par courriel à emilie.hebert@upton.ca. Cette liste sera disponible sur le site Internet de la Municipalité, au bureau municipal et sur la page Facebook.

CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Au moment de lire ces lignes, l'été sera déjà bien avancé et pourtant on dirait à peine qu'il vient de débiter. J'ose espérer que vous avez passé de bons moments et avez su en profiter pleinement.

Les mois de juillet et d'août, c'est le temps des vacances pour la plupart, soyons tous prudentes et prudents, et respectons les limites de vitesse dans notre Municipalité afin de préserver la vie des jeunes et moins jeunes.

C'est aussi la période pour les employés municipaux de profiter d'un congé estival. Encore, cette année, le bureau municipal restera ouvert afin d'offrir un meilleur service aux citoyens. Veuillez noter qu'en conséquence de cette période de vacances, nous fonctionnerons à effectif réduit, néanmoins nous resterons ouverts et disponibles.

Les spectacles en plein air et les événements estivaux, organisés par le Regroupement Récréatif d'Upton avec la précieuse aide des bénévoles, ont connu un franc succès. Merci à tous.

En terminant, je vous invite à vous laisser séduire par la beauté du site du Théâtre de la Dame de cœur, du Vieux-Moulin, de la passerelle et du sentier pédestre, cet endroit est public. Profitez des joies du pique-nique en famille, des tables sont mises à votre disposition. Le centre nautique, situé au même endroit, invite gratuitement les citoyens à louer l'embarcation de leur choix.

Aussi, je vous suggère de vous procurez des billets dès maintenant avant qu'il ne soit trop tard pour la pièce « La folle épopée de M. Paul ». Une célébration du pouvoir de l'imagination, qui transforme le spectacle en une aventure étonnante et vibrante. Pour plus d'information, rendez-vous à damedecoeur.com.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Gilles Leblanc	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	urbanisme@upton.ca Lundi, mardi et jeudi (8h30 à 12h et 13h à 16h30)	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rrupton2023@gmail.com	450 366-1805
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 8 juillet 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère
Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Embauche d'une technicienne en comptabilité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2025-06-137 - Autorisation de paiement - Achat de casiers pour la caserne des pompiers

4. TRANSPORT

4.1 Démission de madame Nahomy Ménard-Bérubé - Journalière au service des travaux publics

4.2 Octroi de contrat - Appel d'offres #2025-004-02 - Travaux de réfection des infrastructures rue Saint-Éphrem

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Autorisation de paiement – Fourniture et installation de compteurs d'eau – Décompte numéro 5, 6 et 7

5.2 Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption - Règlement numéro 2025-395 modifiant le Règlement # 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins.

7.2 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2025.06.147 - Autorisation de l'implantation d'une œuvre d'art public sur le site du théâtre de la dame de cœur

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de juin pour une somme de 228 662.21 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 456 234.55 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE l'employée identifiée sous le #708018 a remis sa démission, entraînant la disponibilité du poste de technicienne en comptabilité ;

ATTENDU QUE madame Josée Gagnon, candidate ayant postulé lors du premier affichage du poste, a manifesté son intérêt pour occuper ce poste ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE madame Josée Gagnon soit embauchée comme technicienne en comptabilité à la Municipalité d'Upton, à compter du 4 août 2025, selon les conditions discutées et acceptées.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2025-06-137 - AUTORISATION DE PAIEMENT - ACHAT DE CASIERS POUR LA CASERNE DES POMPIERS

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2025.06.137 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

4. TRANSPORT

4.1. DÉMISSION DE MADAME NAHOMY MÉNARD-BÉRUBÉ - JOURNALIÈRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE madame Nahomy Ménard-Bérubé, journalière, a remis sa démission du Service des travaux publics de la Municipalité d'Upton;

ATTENDU QUE la municipalité a pris en compte les raisons invoquées par madame Nahomy Ménard-Bérubé pour sa démission;

ATTENDU QUE la municipalité comprend et respecte la décision de madame Ménard-Bérubé de quitter son poste au sein de l'équipe des travaux publics de la Municipalité d'Upton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil accepte la démission de madame Nahomy Ménard-Bérubé à titre de journalière à compter du 27 juin 2025, et lui souhaite le meilleur des succès dans ses projets futurs;

QUE madame Ménard-Bérubé soit sincèrement remerciée pour ses années de service au sein du Service des travaux publics.

4.2. OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES #2025-004-02 - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES RUE SAINT-ÉPHREM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public pour solliciter des soumissions en vue des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Éphrem;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et dûment ouvertes publiquement le 7 juillet 2025 à 11 h 00 :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
VITOM EXCAVATION INC.	3 500 000.00 \$
EXCAVATION MCBM ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	3 599 002.75 \$
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	3 780 000.00 \$
EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC.	3 474 004.69 \$
GROUPE COLAS QUÉBEC INC.	3 378 209.53 \$

CONSIDÉRANT QUE Le plus bas soumissionnaire « GROUPE COLAS QUÉBEC INC. » a déposé un prix d'une valeur totale du contrat de 3 378 209,53 \$ toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur de la firme Consultec ainsi que celles de M. David Desroches, ingénieur de Groupe CIVITAS INC., concernant l'analyse de conformité des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité accorde le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures rue Saint-Éphrem, au soumissionnaire qui aura été sélectionné par le comité selon les critères de sélection préétablis à l'appel d'offres, a l'entreprise « GROUPE COLAS QUÉBEC INC. », aux prix déposés, le tout dans les conditions prévues au dossier d'appel d'offres portant le numéro 2025-004-02 et l'offre retenue ;

QU'une somme de 3 144 056,05 \$ toutes taxes comprises est attribuable à des travaux sous la responsabilité de la municipalité, et qu'un montant de 234 143,59 \$ toutes taxes comprises est attribuable à des travaux sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière trésorière, madame Lyne Rivard, ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Ajengui, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit effectuée en conformité avec le Règlement d'emprunt numéro 2023-365.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – DÉCOMPTE NUMÉRO 5, 6 ET 7

ATTENDU QUE la résolution numéro 2024.07.200 a autorisé l'octroi du mandat relatif à l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité, dans le but d'assurer une gestion optimale de la consommation d'eau potable ;

ATTENDU QUE les factures numéros 5790, 5791 et 5803, correspondant respectivement aux décomptes 5, 6 et 7 du même projet, ont été reçues pour des montants de 31 077,09 \$, 40 991,09 \$ et 26 373,47 \$, auxquels s'ajoutent les taxes applicables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger
APPUYÉE PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement des décomptes progressifs numéros 5, 6 et 7, aux montants respectifs de 31 077,09 \$, 40 991,09 \$ et 26 373,47 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Plomberie Lecomte, dans le cadre du projet de fourniture et d'installation de compteurs d'eau.

5.2. NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET DE SON SUBSTITUT AU SENS DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES AU SUJET DES COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale intervenue avec la M.R.C d'Acton confiant à la Municipalité l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'en conformité à l'entente la municipalité doit informer la M.R.C. du choix de ses employés qui exercent la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2025

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soient nommés, monsieur Sébastien Laprise, à titre de fonctionnaire responsable ainsi que monsieur Gilles Leblanc à titre de fonctionnaire responsable substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la municipalité et de l'application des règlements de la Municipalité d'Upton;

QUE toutes résolutions antérieures inconciliables à la présente soient abrogées.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 2003-117 LÉGIFÉRANT LES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DES RUES ET CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AFIN D'AJOUTER LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS COMME AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS, ET D'INTÉGRER DES MISES À JOUR VISANT À REFLÉTER LES MÉTHODES ACTUELLES EN MATIÈRE DE GESTION ET D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DES RUES ET CHEMINS.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton 2003-117 est entrée en vigueur le 1er juillet 2003 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite inclure le Service des travaux publics dans le processus d'analyse des demandes de travaux dans l'emprise des rues, ainsi que dans la délivrance des permis afférents ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite apporter des précisions et mettre à jour la réglementation en ce qui concerne les ponceaux ainsi que les méthodes de travail actuelles ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des modifications réglementaires projetées ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 3 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :=

D'ADOPTER le règlement numéro 2025-395 modifiant le Règlement # 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins.

7.2. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2025.06.147 - AUTORISATION DE L'IMPLANTATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC SUR LE SITE DU THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2025.06.147 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT LA demande reçue de Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga, afin d'avoir accès au centre communautaire pour offrir des cours de yoga pour les dates inscrites ci-dessous :

- Cours de yoga sur chaise, les lundis de 14h00 à 15h30, du 15 septembre au 16 novembre 2025
- Cours de yoga (au sol) les lundis de 19h00 à 20h30, du 15 septembre au 16 novembre 2025
- Cours de yoga (au sol) les mardis de 10h00 à 11h30, du 16 septembre au 17 novembre 2025

CONSIDÉRANT que les activités proposées par Mme Landry contribuent au bien-être et à la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité du centre communautaire aux dates et heures demandées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE Mme Suzanne Landry, enseignante de yoga doit :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-07/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h17.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière



M. Robert Leclerc
Maire



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-395

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 8 juillet 2025, le règlement numéro 2025-395 « modifiant *Règlement # 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton* afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca.

Donné à Upton, ce 10^e jour de juillet 2025

Sarra Ajengui,
Directrice générale adjointe et greffière adjointe



**COLLECTE DES BRANCHES POUR LES
CITOYENS D'UPTON**

La Municipalité accueillera les branches des citoyens au garage municipal situé au 730, rue Brasseur de 8 h à midi, les samedis suivants:

- 3 mai 2025;
- 14 juin 2025;
- 27 septembre 2025.

Un employé sera sur place pour vous accueillir. Veuillez apporter une preuve de résidence et/ou de propriété de la Municipalité d'Upton.

Les branches des entreprises de coupe d'arbres, paysagement et autres ne sont pas acceptées.

Prière de respecter l'horaire établi.

VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE EST-ELLE TOUJOURS EN BON ÉTAT?

Certains signes précurseurs peuvent indiquer un mauvais fonctionnement de votre installation septique. Par exemple, si le gazon recouvrant le champ d'épuration est exceptionnellement vert et spongieux, que l'eau s'évacue plus lentement qu'à l'habitude dans la toilette ou encore qu'une odeur se dégage des conduites et des fossés, il est possible que votre installation septique ne fonctionne plus adéquatement. Si vous détectez ces anomalies, il est suggéré de contacter une entreprise qui se spécialise dans le domaine afin de faire inspecter vos installations. Pour de plus amples informations sur l'entretien de votre installation septique, vous pouvez contacter la Municipalité au 450 549-5611.

Veuillez noter qu'au bureau municipal, soit au 810 rue Lanoie, nous possédons une boîte extérieure qui vous permet de nous remettre votre correspondance pendant nos heures de fermeture.



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE**
d'Acton et des Maskoutains

**MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!**

Mieux recycler ensemble; l'Équipe verte vient à votre rencontre!

Pour la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, la sensibilisation et les échanges avec les citoyens de ses 25 municipalités membres demeurent des priorités essentielles afin d'assurer une gestion performante des matières résiduelles. Puisque dans le contexte de la modernisation de la collecte sélective qui a débuté le 1^{er} janvier dernier, de nombreuses matières sont nouvellement admissibles dans les bacs de récupération, l'Équipe verte de la Régie sera de retour, une fois de plus cet été, pour en informer la population.

Tout au long de l'été, elles sensibiliseront les adultes de demain à la saine gestion des matières résiduelles en animant des ateliers ludiques et dynamiques dans les camps de jour. De plus, ne soyez pas surpris de les voir dans votre quartier, puisqu'elles sillonneront le territoire pour vous rencontrer et répondre à vos questions. En allant à votre rencontre, la Régie souhaite mieux connaître l'utilisation de la collecte à trois voies par les citoyens et leurs interrogations,



L'Équipe verte 2025 est composée de l'agente de sensibilisation Florence Lamothe et de la coordonnatrice du volet sensibilisation de la Régie, Ericka Pelletier. Apparaissent également sur la photo Réjean Pion, directeur général, et Mélanie Paquin, directrice générale adjointe de la Régie.

ainsi que transmettre l'information concernant les changements à l'égard des matières à déposer dans le bac de récupération. Ultiment, nous pourrions mieux cibler nos communications selon les besoins de la population.

Tout au long de l'été, nous invitons les citoyens qui rencontreront les membres de l'Équipe verte à ne pas hésiter à échanger avec eux afin d'obtenir de l'information quant aux services offerts par la Régie et aux modalités de tri des matières récupérables, organiques et autres. Chaque geste compte, surtout quand on les pose ensemble!

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec

LES TIQUES S'INSTALLENT DANS LA RÉGION



La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes.

Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques.

Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine du 3 août Christine et Luc Phaneuf
Semaine du 10 août Elisabeth Herzet
Semaine du 17 août Christine et Luc Phaneuf
Semaine du 24 août Louise
Semaine du 31 août Andrée et Alain

Dimanche le 3 août à 10h

Gilles Lapointe X Son épouse et ses enfants
Défunts famille Leclerc et Maynard X Simone
Albert, Thérèse et Christiane X Étienne
Germaine Jodoin 40e anniversaire X Pauline
Lyse Lamothe X Manon et Régis
Henri St-Laurent X Famille Martial Savoie
Irène Caouette X ses enfants
Jean-Paul Joubert X Réjane B. Joubert
Patrice Leclerc X Robert Leclerc
Mariette Jodoin X Assistance aux funérailles

Mercredi le 6 août à 8h30

Cécile et Félix X Lucie et Réjean
Gilles Jodoin X Assistance aux funérailles

Dimanche le 10 août à 10h

Liturgie de la parole

Mercredi le 13 août à 8h30

Adolphe Gilson X Assistance aux funérailles
Gisèle Savoie X Assistance aux funérailles

Samedi le 16 août à 16h

Jean-Noël Chicoine X Louise
Marie-Ange Picard X Jocelyne Lachance
Défunts famille Rensonnet et Herzet X Elisabeth
Monique Duhaime X son époux
Nicole Brunelle X Suzanne et Claude
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles

Mercredi le 20 août à 8h30

Germaine Maynard X Assistance aux funérailles
Gilles Phaneuf X Assistance aux funérailles

Dimanche le 24 août à 10h

Julien Maril X Stéphane
Faveur obtenu X Une paroissienne
Antoinette Bergeron et Jacques Larue X Robert Leclerc
Marcel Gauthier X Francine Deslauriers
Marcel Viens X Véronique Marois
Christian Rensonnet X Chantal et Pierre
Pour les Malades X Andrée et Alain
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles
Martial Savoie X Assistance aux funérailles
Roger Berthiaume X Assistance aux funérailles

Mercredi le 27 août à 8h30

Marc Corbet X Assistance aux funérailles
Maurice Durand X Assistance aux funérailles

Vous voulez faire baptiser votre enfant ou encore lui faire vivre les sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et ou de la Confirmation? Il est temps de l'inscrire pour cet automne. Nous offrons des parcours traditionnels et adaptés pour les jeunes et moins jeunes.

Pour information

Bureau de la paroisse : 450-549-4533
Mélanie Leclerc : 450-501-1930

Bénévoles recherchés

Avis à toutes les personnes de la paroisse de St-Ephrem : Nous avons besoin de bénévoles pour servir la messe, donner la communion, l'animation de la messe, faire partie de la chorale, faire partie du comité pastoral paroissial et de liturgie, être catéchète et aussi pour notre friperie. Nous avons toujours besoin de nouvelles personnes qui veulent s'impliquer dans notre communauté. Nous avons besoin de vous pour garder notre Église vivante ! Vous avez le goût de donner un peu de votre temps pour l'une ou l'autre de ces activités ou toutes? Merci.

Pour information

Jacinthe Lapointe (au bureau) 450-549-4533



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

ADULTES

TITRE	AUTEUR
La rivière aux adieux T.2 L'engagement (Roman historique)	Lise Bergeron B496.3
10 jours pour te briser le cœur (Roman amour)	Sara Agnès L. A272
S'aimer enfin ! Un chemin initiatique pour retrouver l'essentiel (Document)	Dr. Christophe Fauré 600
Mariage à Hollywood (Susp./Intrigue)	Marc Fisher F535
Cet été sera différent (Roman)	Carley Fortune F736
La sueur est un désir d'évaporation (Roman)	Anne Genest G327
Ils vécurent heureux malgré tous leurs enfants (Roman)	Raphaëlle Giordano G497
La vie pas toujours fleurie de Soraya (Roman)	Agnès Ruiz R934
La chronique des Bridgerton T.5 Éloïse (Roman d'amour)	Julia Quinn Q7
Fracture (Roman policier)	Johanne Seymour S521

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Les émotions (2-4 ans)	Coll. Mes tout premiers docs TPdoc
Les questions de Loup Protéger la planète	Orianne Lallemand L197
Miam-Miam aime les orteils Coll. Mon micro big à moi	Richard Petit P489
J'en ai assez d'être un chat !	Adam Bestwick SCHO
Minecraft chronique de l'épée de bois T.6 Combat final	Nick Eliopoulos MIN664
Mia et moi Une grande nouvelle	Coll. La bibliothèque rose R795
Comment les crocodiles nettoient-ils leurs dents (Documentaire)	Coll. Pour tout savoir djPTS
Mortelle Adèle À la pêche aux nouilles	Mr Tan T161.1
Ti-Guy la puck 2.0 T.6 Duo gagnant	Geneviève Guibault G953
Les nombrils T.8 Ex, drogue et rock'n'roll! Bande dessinée	Delaf et Dubuc bdD333

SECTION JEUNESSE

Les 10 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 10 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!





Cours de Yoga à Upton

Au Centre Communautaire
885 rue Lanoie

YOGA
Le lundi de 19h à 20h30
Le mardi de 10h à 11h30

YOGA SUR CHAISE
le lundi de 14h à 15h30

À compter du 15 sept. 2025
110\$ pour 9 semaines

Pour vous inscrire,
contactez Suzanne Landry

 suzlandry@gmail.com

 (450) 714-1979



JB LINEDANCE

Session Automne 2025 Upton

Mercredi Soir

Débutant Niveau 2

dès le 17 Sept 25

Cours de 19h à 21h
Total de 14 semaines
Centre communautaire Upton

N'oubliez pas de mettre 

À votre agenda pour la Saison d'automne 2025
à partir du 8 septembre

Salle communautaire, 885 rue Lanoie de 10h30 à 11h30

AVEC  , ÇA COMMENCE BIEN LA SEMAINE...À UPTON

TOUS LES LUNDIS MATIN ET C'EST GRATUIT!

*Le Programme **VIACTIVE** est un atelier de mise en forme
(exercices debout et sur chaise)
pour les aînés.es (hommes/femmes) de 55 ans et plus.*

**Vous pouvez vous inscrire en tout temps
en vous présentant directement à la salle à 10h les lundis.**

Il nous fera plaisir de vous accueillir et de vous intégrer.

**N'hésitez pas à vous joindre à notre groupe pour venir y partager
le plaisir de bouger dans la bonne humeur**

VOS ANIMATRICES ISABELLE, CLÉMENCE ET ODETTE

SOUPER SPECTACLE

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025



Souper méchoui à 18h00
Service de bar sur place



AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
885 RUE LANOIE, UPTON

UN CHALEUREUX MERCI À NOS COMMANDITAIRES

PRÉVENTE JUSQU'AU 31 JUILLET
RABAIS DE 5\$ PAR BILLET

SCANNEZ LE QR CODE
BILLETS EN VENTE
3 - 11 ANS 20\$
12 ANS + 45\$

Godro PHANEUF
ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

CONSTRUCTIONS
COURTEMANCHE inc.

COURTIKA
ASSURANCES inc.
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



Upton
Municipalité

OK PNEUS

Les entreprises **Kim**
Vincelette

Organisé par
le Regroupement Récréatif d'Upton
Suivez nos activités sur Facebook

